L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 25 NOVEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

On désire correspondre avec les héritiers de Marc Roux qui a vécu à la N. O. en 1843. Adresser: B. J. Gauthier, Galveston, Texas. 25 nov—1f

Mme E. Moreau, modiste de premier ordre, a transféré son salon au No 211 de la rue du Canal, au premier. 30 sept—2m

ON DEMANDE.

On demande—Un bon homme pour traire et traiter des vaches.—H. Mehnert, 63 Poydras. 25nov—7f

On demande une bonne (blanche) pour un enfant de 6 mois. S'adresser 15 Remparts entre Canal et Douane entre dix heures et midi. On exigera des références. 23 nov—1 sem.

A LOUER

A LOUER—Magasin à trois étages, No 7 rue Decatur, près de la rue Canal, et traversant l'îlet sur la rue Decatur. Pour les conditions, s'adresser à Chas. F. Claiborne, 13 rue Carondelet. 20 nov—1 sem

A LOUER—Belle maison de maître, 74 Dumaine, entre Royale et Bourbon, à neuf, 20 chambres gaz, eau chaque étage, ascenceur, $35, ou à vendre très bon marché. 5 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

L. Graham & Son vs. J. H. Blake.

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—No. 13,927—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente à l'enchère publique à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Conti, dans le deuxième district de cette ville, le MARDI, 25me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Environ (1,000) un mille pamphlets "plus ou moins".

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 nov—13 20 25

David Bernhardt vs. Peter Ross.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. No. 9,579—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente publique, à mon entrepôt, No 157 rue Lafayette entre les rues St-Charles et Carondelet, MARDI, 25 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts en procès ou action du défendeur, et réclamation ou demande pour annuler le testament de Janet Finn décédée, testament qui fut fait pardevant E. J. Blanchard, notaire, le 20 novembre 1889 ainsi qu'un autre, fait le 21 novembre 1889, pardevant le même notaire. Succession de Janet Finn, No 28,957, Cour Civile de District, Division D.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 nov—12 18 25

AVIS DE SUCCESSION.

Succession du Dr J. J. Gauthreaux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,335—Division D—Attendu que Charles J. Gauthreaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu le Dr J. J. Gauthreaux, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 nov—18 22 25 26

Succession de Charles Smith.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,988—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Thomas Smith, H. Charnock et W. H. Cantson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 nov—22 27 30

Succession de Gustave Wilde.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,991—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Emma D. Wilde, tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 nov—21 26 30

Succession de H. B. Neuts.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,386—Division B—Attendu que Mme Nettie E. Neuts a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. B. Neuts, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 nov—20 25 29

Succession de John Jacob Burkhardt.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,375.—Division B.—Attendu que Charles Burkhard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Jacob Burkhard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19nov—19 23 28.

Succession de Mme Marie St-Martin, veuve de John Carrau.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,978—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par B. Débat et Paul E. Théard, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 nov—19 23 28

AVIS AUX CREANCIERS

John L. Cahill vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 25,968—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John L. Cahill, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 nov—22 27 30

Dans l'affaire de la New Orleans Household Supply Company, Limited, en liquidation.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 30,823—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par David E. Graham, Charles E. Urquhart et Geo. S. Kausler, Jr., liquidateurs et receveurs, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19nov—19 23 28

Etat de la Louisiane—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,395—Division E.—Frank L. Connerly vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, le 2me jour de décembre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et de prendre en considération la demande de répit faite par le dit Frank L. Connerly; que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1890.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 nov 19—déc 6 23

MUNN & Co PATENTS

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 NOVEMBRE—CLASSE No 879
Tirage de 4 heures P. M.

61 57 60 31 44 10 4 64 53 73 79 62

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 24 novembre 1890—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos ...

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel sont joints les fac-simile de nos signatures.

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 DEC. 1890.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000 ...	200,000
1 Lot de...	100,000 ...	100,000
1 Lot de...	50,000 ...	50,000
2 Lots de...	20,000 ...	40,000
5 Lots de...	10,000 ...	50,000
10 Lots de...	5,000 ...	50,000
25 Lots de...	2,000 ...	50,000
100 Lots de...	800 ...	80,000
200 Lots de...	600 ...	120,000
500 Lots de...	400 ...	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1000, soit ...	$100,000
100 Lots de... $800, ...	80,000
100 Lots de... $400, ...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit ...	$199,800
999 Lots de $200, ...	199,800
3,144 Lots se montant à ...	$2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet; S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES

Adressez à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les tickets. Après le tirage, la liste officielle des lots gagnants peut être obtenue des agents locaux par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

CHEMINS DE FER,

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
No 7 Cin'ti Ex. 7:45 am	No 2 Cin'ti Ex. 5:00 pm
No 3 Vic'g Ex. 6:00 pm	No 4 Vic'g Ex. 8:00 am
No 5 Baton Rouge Acc'm ... 10:30 am	No 6 Baton Rouge Acc'm ... 3:50 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Fast Mail. 7:00 am	No 4 Fast Ex. 8:20 am
No 7 Ocea' Acc 9:05 am	No 6 Lim. Ex. 3:10 pm
No 1 Lim. Ex. 4:10 pm	No 8 Ocean Acc 3:45 pm
No 5 Fast Ex. 7:20 pm	No 2 Fast Mail. 8:00 pm

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen.. 10:30 pm	No 2 Passen.. 8:00 am
No 3 C&NOlim 7:30 am	No 4 Chic Lim 8:00 pm
No 5 Accom'n. 8:55 am	No 6 Accom'n 5:00 pm
No 41 N. O. and Chic. Fast Mail ... 9:00 am	No 42 N. O. and Chic. Fast Mail ... 7:00 pm

TEXAS AND PACIFIC

No 52 California Express ... 7:00 pm	No 51 California Express ... 8:00 am
No 54 ER loc ... 10:25 am	No 53 ER loc ... 3:50 pm

MORGAN LINE—SOUTHERN PACIFIC.

No 19 ... 8:10 am	No 20 ... 4:00 pm
No 17, local ... 7:50 pm	No 18, local ... 7:20 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 11:25 am	No 6 Fastline. 8:45 am
No 5 Fast line. 7:00 am	No 2 Limited ... 4:00 pm

MOBILE AND OHIO RAILROAD — VIA MERIDIAN.

No 5 Fast line. 7:00 am	No 2 Limited ... 4:00 pm

EAST LOUISIANA RAILROAD, —ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Dimanche.

No 9 ... 7:15 pm	No 10 ... 8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7 ... 3:30 am	No 8 ... 4:10 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Pte-la Hache ... 9:00 am	Shell Beach ... 10:00 am
... 4:50 pm	Pte-la Hache ... 7:00 am
Shell Beach ... 2:30 pm	... 5:00 pm

Dimanche.
Shell Beach and Pointe la Hache.

10:10 am / 8:10 pm	8:00 am / 4:00 pm

KENNESAW AND SHENANDOAH VALLEY ROUTES.

No 1 Lim. Ex. 2:15 pm	No 2 Lim Ex. 8:00 pm
No 3 Fast Mail. 7.00 am	No 4 Fast Mail 8:15 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE.

Fast Express.

Alger ... 9:00 am	Alger ... 4:00 pm

Mail and Mixed Train.

Alger ... 5:00 pm	Alger ... 8:00 am
Scoela ... 11:10 am	Scoela ... 1:30 pm
Alger ... 9:00 am	Alger ... 4:00 pm
Scoela ... 7:00 pm	Scoela ... 6:10 am

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MARDI, 25 NOVEMBRE 1890.

Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 m
Sport Plantation—MABEL COMEAUX, à 7 a m
Bayou Lafourche—E. W. COLE, à 5 p m
Vicksburg—LAURA LEE, à 5 p m
Lakeport—FARGOUD, à 5 p m

MERCREDI, 26 NOVEMBRE 1890.

Rivière Rouge—GARLAND, à 5 p m
Hermitage Landing—MARY ZOOMEAUX, 12m
Sport Plantation—MABEL COMEAUX, à 7 a m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 p m
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 p m
Plaquemine—JESSE K. BELL, à 12 m
Atchafalaya—WARREN, à 5 p m
Ouachita River—OUACHITA, à 5 p m
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 a m
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 a m

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 24 NOVEMBRE 1890.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Andean, Daniel, Liverpool.
Steamship (am) Louisiana, Gager, New York.

ARRIVÉS.

Steamship Rio Grande, Connor, Galveston, sur lest.
Steamship (ang) Coomassie, Daley, Montivideo, sur lest.
Steamship El Dorado, Brine, New York.
Steamship (am) Jos. Oteri, Jr. Culotta, Progresso.

BATEAUX A VAPEUR

Paul Tulane, Libano, Bayou Sara.
Mabel Comeaux, Comeaux, Marmillon Plant.
Belle of the Coast, Aiken, Gem Plantation.
Teche, Muggah, Nouvelle-Ibérie.
E W Cole, Blanchard, Laurel Valley.
Alice LeBlanc, LeBlanc, Thibodeaux.
Assumption, Dodd, Thibodeaux.
G W Sentell, Keynaud, Claiborne Plant.
Warren, Keasler, Washington.
Towboat H M Hoxie, Toma, St-Louis, avec 3 barges.
Goélette Celina, Wadesboro.

EXPORTATIONS

LIVERPOOL—par steamship Andean—4050 balles coton 590 sacs tourteaux 3600 douves et cargaison en transit.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Paul Tulane—449 balles coton 519 sacs graines coton 237 boucauts sucre 1468 barils sucre 1134 barils mélasse et fret assorti.

MARMILLON PLANTATION—par steamer Mabel Comeaux—91 boucauts sucre 544 barils sucre 320 barils mélasse 2 demi barils mélasse et fret assorti.

GEM PLANT—par steamer Belle of the Coast—75 boucauts sucre 1670 barils sucre 684 barils mélasse et fret assorti.

NOUVELLE-IBERIE—par steamer Teche—27 balles coton 2724 barils sucre 161 barils mélasse 20 sacs riz brut et fret assorti.

LAUREL VALLEY—par steamer E W Cole—384 boucauts sucre 415 barils sucre 945 barils mélasse et fret assorti.

THIBODEAUX—par steamer Alice LeBlanc—58 boucauts sucre 275 barils sucre 302 barils mélasse 282 sacs riz brut et fret assorti.

THIBODEAUX—par steamer Assumption—175 boucauts sucre 1042 barils sucre 623 barils mélasse et fret assorti.

CLAIBORNE PLANTATION —par steamer G W Sentell—45 boucauts sucre 1392 barils sucre 214 barils mélasse 4 sacs coton en graine et fret assorti.

WASHINGTON—par steamer Warren 1366 balles coton 1210 sacs graine coton 259 sacs riz brut 50 boucauts sucre 115 barils mélasse et fret assorti.

ST-LOUIS—par towboat H M Hoxie et barges—30,000 boisseaux blé en grenier et fret assorti.

WADESBORO—par goélette Celina—30 balles coton.

Par les chemins de fer.

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE RR.—219 barils sucre 51 barils mélasse 267 sacs riz brut et fret assorti.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—196 barils sucre 17 barils mélasse 223 sacs riz brut 3 sacs coton et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR COMPANY 1285 balles coton 23 balles filasse coton 2 wagons coton en graine 1223 sacs graine coton 100 sacs tourteaux 1 wagon riz brut 5536 sacs riz brut 125 boucauts sucre 4001 barils sucre 640 barils mélasse 10 barils sirop 369 barils vin 12 demi-barils vin 525 caisses vin et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—3388 balles coton 8 wagons graine coton 6 wagons sucre 2 wagons sirop 4 wagons mélasse et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—5571 balles coton 5 wagons graine coton 2700 sacs farine graine coton 1505 sacs tourteaux 27 boucauts sucre 427 barils sucre 53 barils mélasse et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—4385 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—1166 balles coton 3 boucauts tabac 340 sacs riz brut et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—1956 balles coton et fret assorti.

Par le Télégraphe.

New York, 24 novembre 1890.

A J. B. Dedart, Agent.

Le steamship français La Bourgogne était en vue de Fire Island à 6:30 A. M.—arrivant

C. G. WEST.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship El Dorado, Byrne ... parti 18 nov
Steamship Seneca, Stevens ... parti 22 nov
Steamship Chalmette, Percy ... parti 22 nov
Steamship Knickerbocker, Halsey ... parti 19 nov
Steamship Algiers, Mason ... parti 20 nov

CHARLESTON, C du S.

Goélette J B Atkinson, Donahoe ... partie 15 nov

LIVERPOOL.

Steamship Cuban, Auson ... parti 11 sept
Steamship Californian, Pickthall ... parti 9 oct
Steamship Mariner, Foster ... parti 15 sept
Steamship Governor, Reynolds ... parti 9 oct
Steamship Australian, Peters ... parti 25 oct
Steamship Darien, Wallace ... parti 23 oct
Steamship Haytian, Coward ... parti 1er nov
Steamship Jamaican, Lawson ... parti 6 nov
Steamship Inventor, Jones ... parti 8 nov
Steamship Historian, Buddle ... parti 8 nov
Steamship Scholar, Brown ... parti 1er nov
Steamship Engineer, Edgar ... parti 12 nov
Steamship Venezuelan, Highton ... parti 15 nov
Steamship Actor, James ... parti 15 nov
Steamship Astronomer, Wallace ... parti 17 nov

SWANSEA

Steamship Eri King, James ... parti 11 nov
Steamship British Queen, Smith ... parti 13 nov

LONDRES

Steamship Eri King, James ... parti 5 nov
Steamship British Prince, ... parti 7 nov
Steamship British Queen, Smith ... parti 4 nov

SHIELDS, ANG.

Brick Lurline, Ryder ... parti 2 oct

ST-VINCENT, AP DE VERDE

Steamship Lancaster, ——— ... parti 12 nov

ANVERS

Steamship Alford, ... parti 23 oct
Steamship Bordeaux, Guadilles ... parti 3 nov
Steamship Ville de Montevideo, Richard ... parti 15 oct

HAVRE

Steamship Ville de Montevideo, Richard ... parti 7 oct

BORDEAUX

Steamship Bordeaux, Guadillon ... parti 5 nov

MARSEILLE

Barque Teresina, Umani ... partie 7 oct
Barque Giulio e Clemena ... partie 21 oct

HAMBOURG

Steamship Rhenania, Kuhtal ... parti 11 nov

BREME.

Barque Augusta, Witte ... parti 17 sept
Navire Stephan, Kohlman ... parti 1er nov

MESSINE.

Steamship Pontus, Blyth ... parti 7 nov

GÊNES.

Barque Giuseppe S., Massa ... partie 25 sept

CADIX.

Brick Martina Cuenta, Bianchi ... parti 11 oct

RIO DE JANEIRO.

Navire John Bunyan, Sorensen ... expédié 1er oct
Navire Newman Hall, Rohde ... parti 8 nov

VERA CRUZ

Steamship Chernakia, ——— ... en charg 16 nov

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Andean	Liverpool	1er dist. 27
Albany	Liverpool	Gretna
Ardangorm	Havre	rue 6e
Cadiz	Liverpool	rue 6e
Camden	Havre	1er dist. 18
Gouge	Brême	rue 1re
County	Revel	4e dist. 42
Chelydra	Brême	4e dist. 46
City of Dallas	Honduras	3e dist. 30
Biele	Brême	4e dist. 48
Marique	Havre	4e dist. 42
Francisca	Liverpool	3e dist. 27
Gordon Castle	Russie	1er dist. 38
Guestie	Bluefields	Alger
Havre	Havre	4e dist. 40
Hernan Cortes	Malaga et Barcelone	4e dist. 40
Hutchinson	Havane	Alger
Irthington	Havre	rue 6e
Jesmore	....	4e dist. 47
Limecrave	Gênes	3e dist. 28
Louisiana	New York	3e dist. 8
Moorish Prince	Brême	rue 3e
Marian	Brême	rue 6e
Professor Morse	Utilla	1er dist. 15
Professor	Liverpool	2e dist. 10
Rover	Honduras	3e dist. 30
Statesman	Liverpool	Pic Tier
S Pizzati	Honduras	1er dist. 14
Scots Greys	Brême	4e dist. 45
Straits of Gibraltar	Havre	1er dist. 12
Thessaly	Hambourg	Gretna
Topaze	Dunkerque	4e dist. 43
Viceroy	Gênes	rue 6e
Vera Cruz	Vera Cruz	2e dist. 18
Whitney	Laid up	Alger
Wanderer	Honduras	3e dist. 30
Wm Cliff	Liverpool	1er dist. 36

BARQUES.

Noms	Destination	Mouillage
Antonio Jaen	Barcelone	1er dist. 32
America	Barcelone	rue 6e
Wandering Jew	....	Alger

GOELETTES.

Noms	Destination	Mouillage
Robt Ruff	Greytown	Pic Tier
Susie M Plummer	Pascagoula	1er dist. 27
Wm J Lermond	Providence	1er dist. 32

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:

Sur risques de feu		$251,065 95
Sur risques de marine		2,702 10
Sur risques de rivière		3,974 97
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$333,500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 06	
Sur risques de rivière	602 52	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25,322 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	23,398 15	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	30,716 47	
Déboursés		$212,603 79
		$120,906 58
A déduire:		
Primes non acquises	60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net		$30,352 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 66,188 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 18
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,109 00
$64,500 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,548 50
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2	27,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèque	24,384 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 09
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$200 000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000,000
	$100,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE O. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT. (3 0/0) pour le second semestre de 1889 faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1890.

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1890.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent les mêmes:

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 16 juin 1890 au 31 janvier 1891.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Thompson.

No 30,981.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 novembre 1890, pour le compte de la susdite succession—

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6 et 7 dans l'îlet borné par les rues Washington, Septième Cohn et Short, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 20.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Francis Michinard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,213.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, passages et priviléges y appartenant, situé dans le Faubourg Marigny, dans le troisième district de cette ville et faisant une partie du lot désigné comme lot deux cent cinquante deux, d'après le plan du dit faubourg. La dite portion mesure (mesure française) trente pieds de face à la rue Crapa entre les rues Marigny et Champs Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec 100 actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, engagé et attaché à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintiff soit la somme de quatorze cents piastres le montant du prêt sur les dites actions du stock avec 10 0/0 d'intérêt du 1er novembre 1873, moins et sujet à un crédit de $550, en date du 4 février 1879, et un autre montant de $2,082 le montant des contributions sur les dites actions du stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $188 du 1er décembre 1873, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $47 du 1er décembre 1876 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $47 du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1883 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1885 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1898 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1889 et les frais et charges dans cette affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la charte et les lois de la banque à savoir: la somme de six mille sept cent soixante-huit piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur connue comme le No 402 rue Dryades entre Thalie et Melpomène. (La rue à l'arrière étant Remparts)

Michael Hackett vs ses créanciers.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. — No 30,275.— En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 7 octobre 1890 et signé le 13 octobre 1890, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts Thalie et Melpomène, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Dryades, sur environ quatre vingt seize pieds de profondeur, et formant la partie la plus rapprochée de la rue Thalie, de cette plus grande portion de terre, mesurant environ quarante cinq pieds de face à la dite rue Dryades, sur la profondeur ci-dessus d'environ quatre-vingt seize pieds et dont la dite plus grande portion de terre forme une portion des deux lots primitifs, Nos 1 et 2, dans l'îlet No 1, d'après un plan de A. S. Phelps, voyer et ingénieur, daté le 5 février 1846 et déposé au bureau de Jules Mossy, ex notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses (connues comme le No 402 rue Dryades) et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant. Etant la même propriété acquise par Michael Hackett, par achat de la succession de John Irwin, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire, le 15 mai 1882.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 oct—27—nov 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée faisant face rue Decatur Bienville et Clinton (l'autre rue la bornant étant Douane).

Rosenthal Bros vs Axel Weber Von Moorahrants.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,125—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 décembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui lui appartiennent, situé dans le second district de cette ville désigné par le No 14 de l'îlet borné par les rues Decatur (anciennement Vieille Levée) Bienville, Clinton et Douane, sur un plan fait par Joseph Pilié voyer, daté le 31 décembre 1833, déposé en l'étude de W. Christy, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure vingt-quatre pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Decatur, soixante six pieds de face à la rue Bienville vingt-quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton et soixante-neuf pieds six pouces et cinq lignes sur le côté du lot No 15 qui l'avoisine.

La dite propriété fut acquise par feu Richard Weber de James W. Zacharie, par acte passé pardevant F. Grima, notaire, le 19 décembre 1858, et appartient au défendeur comme légataire universel du dit Richard Weber, son oncle défunt, dans laquelle succession il a été reconnu et comme tel mis en possession par un décret de l'ancienne Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans rendu le 30 juil et 1863, No 19,331 du dossier de la dite Cour, enregistré au bureau des aliénations livre 85, folio 621.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 nov—24—1 8 15 22 27 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Charles G. Johnsen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 6,687—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Julia, Remparts (dernièrement Mobile Landing), Delord (dernièrement Triton Walk) et Dryades (dernièrement Philippa), désigné par le lot No 5 sur un plan déposé au Bureau de A. Boudousquié ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt pieds sept pouces et trois quarts de pouces de face à la rue des Remparts (dernièrement Mobile Landing) cent quarante-deux pieds, plus ou moins irréguliers de profondeur sur la ligne du lot No 4, cent quarante-deux pieds, un pouce et quatre huitièmes sur la ligne du lot No 6 et vingt un pieds neuf pouces et sept huitièmes dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et priviléges qui y appartiennent. Ensemble, 150 actions du Fonds Capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, hypothéquées et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de $980, montant du prêt sur action avec dix pour cent d'intérêt y attaché à partir du 1er juin 1883 et une autre somme de $2,400, montant de la contribution sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur chaque appel ou paiement de fonds de $300 de la date où chacune est échue, c'est-à-dire le 1er décembre de chaque année et tous les ans de 1883 à 1889 inclusivement et tous les frais et charges de procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en sus la balance de la dette du dit stock hypothéqué et pas encore échu, mais sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens, à savoir, la somme de $10,500, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à sa charte et à ses lois, et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 nov—25—2 9 16 23 27 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Sixième District.

Mutual Building and Homestead Association vs Martin Ernst et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. – No 31,405.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 décembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges, servitudes y appartenant en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 23 borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Magazine et Constance (anciennement Live Oak) mesurant cent quinze pieds huit pouces de face à la rue Constantinople, sur soixante-quinze pieds de profondeur et de front à la rue Constance.

La dite portion de terre forme une partie de cinq lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 26, d'après un plan tiré par A. S. Phelps, voyer, daté du 18 février 1849 et déposé au bureau de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 nov—25—déc 2 9 16 23 27

Bureau de la New Orleans Brewing Association, 194 rue Commune.—A une réunion régulière du Bureau des Directeurs de cette Association, tenue le 11 courant, un dividende semestriel de cinq (5) pour cent sur le fonds-capital a été déclaré, payable à partir du 10 décembre 1890. Les livres de transferts seront fermés du 5 au 10 décembre 1890.

ERNEST PRAGST, Secrétaire.
12nov—12 déc2 10

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 106 rue de Chartres, ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS, Nos 11 et 13 Broadway.

Succession Alexander A. Price.

No 30,123—Cour Civile de District.

Par Baumgarden & Friedrichs—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté du 22 octobre 1890, et rendu dans la susdite succession—

Le joli cottage double en bois, Nos 11 et 13 Broadway, dans l'îlet borné autrement par les rues Ferdinand, Elizabeth et Pike, avec six de côté à chaque corps de logis, et contenant en tout six chambres citerne et grande cour dans le fond. Le lot mesure 30 pieds de face à Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm R. Kerr, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

Vente en partage d'un cottage double de choix très rémunérateur,

Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième près Fulton.

Patrick Meilheron vs Mme P. A. Meilheron, femme et als.

No 29,979—Cour Civile de District.

Par Baumgarden & Friedrichs—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 mai 1890 et signé le 21 mai 1890, par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire.

Le beau cottage double en bois, avec bâtisse à deux étages à l'arrière, Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Fulton et Rousseau, retiré du trottoir et contenant galeries devant, escalier, vestibules, six chambres, hangars, citernes, cours et corridors de côté, etc., à chaque local. Le terrain mesure 50 pieds, 7 pouces, 6 lignes de face à la rue Troisième, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles; près de la place Clay et dans un voisinage très populeux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets garantis par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant, requis.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 nov—15 22 24—déc 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison Cottage Attrayante,

Avec terrains bien cultivés, coin des rues Chestnut et Constantinople.

Succession de E. Camille Mire.

No 30,856—Cour Civile de District.

Par Baumgarden & Friedrichs—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 24 octobre, 1890, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

L'attrayant cottage double, en bois, recouvert en ardoises, No 125 rue Chestnut, coin Constantinople, dans le carré d'îlet autrement borné par les rues Coliseé et Austerlitz, Sixième District, ayant galerie, salon, salle à manger et chambres à coucher, octogones, cuisine bâtisses dans la cour, citerne etc. Les terrains comprennent trois lots désignés par les Nos 11, 12 et 13, et mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 11 formant l'encoignure des rues Chestnut et Constantinople. La résidence est isolée de tous côtés, et les terrains sont embellis par une grande variété d'arbres fruitiers et à ombrage, roses de choix, fleurs et plantes diverses. Situé dans une section de la ville et s'élèvent constamment de nouvelles et modernes résidences, ce qui rend l'acquisition d'une demeure plus éligible et plus désirable. Lignes de chemins de fer urbains, marchés et églises à proximité.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, ainsi que toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 30,876—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Joseph F. (ou Ferd) Mire vs ses créanciers.

Un stock de groceries pour familles, Vins, Liqueurs, Bière pour fromage, Glacière, Buvette Installations, &c., livrés par le dit débiteur à ses créanciers.

Par D. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, le MARDI, 2 décembre 1890, à 10 heures et demie A. M., au magasin No 728, coin des rues Constance et Général Taylor en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 13 novembre 1890 et à moi adressé—

Tous les effets mobiliers livrés dans l'affaire mentionnée ci-dessus.

Conditions—Strictement comptant.

18 nov—18 2. 29—déc 2

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St James.
36 Station du Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
31 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Franc.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15, Calliope.
54 Remparts et Delord
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras
65 Julie et Commerce
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R R.
72 Canal et Levée
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne
83 Poste de la Cie de Pompe No 2, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 1, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Bienville et Vieille Levée.
132 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
248 Manufacture de Stern, François
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No ... Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

Par Henry Stern & Cie, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 25 novembre 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 25 nov—1f

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District. Un lot de terre de valeur.

Succession de Louis Talazac.

Par W. I. Hodgson & Fils—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 27 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 21 novembre 1890, Dossier No 31,191 pour compte de la succession de Louis Talazac, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 296, borné par les rues Bourgogne, Remparts, Kentucky ou Alexander et Pologne, désigné par le No 21, et mesurant 26 pieds, 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur et façade sur la rue Kentucky ou Alexander de 106 pieds, 6 pouces et 3 lignes et formant l'encoignure des deux rues.

Conditions.—Comptant en payant le titre, 20 0/0 payé comptant sur les lieux, les taxes pour 1890 payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Chas. J. Théard, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

23 nov—23 29—déc 6 13 20 27

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard L. Robertson.

No 28,448—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Macon, Denis & Kernaghan—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 12 novembre 1890, et d'un ordre amendé daté le 14 novembre 1890 et rendu dans la succession ci-dessus nommée, la propriété ci-dessous décrite savoir:

1° Toute cette portion d'un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Marigny, Dauphine et Champs-Elysées, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, mesure anglaise, sur 120 pieds de profondeur, mesure française et faisant partie du lot original No 135 dans le dit îlet et aussi un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et îlet que le 1er qui précède et y attenant, mesurant 3 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine, le dit morceau ou portion de terre est pris sur le côté le plus près de la rue Marigny, sur un lot de terre formant partie du lot No 135 sur le plan original du faubourg Marigny et figuré sur un plan particulier, plan fait par Arthur de Armas, voyer, le 9 janvier 1874 et annexé à un acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, le 7 février 1874, les dits deux morceaux de terre formant une portion de terre mesurant 33 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise et américaine. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent No 425 rue Royale.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et commençant à une distance de 100 pieds 30 pieds de l'encoignure Marigny et mesurant en pieds français, 30 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 427 rue Royale.

3° Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure Royale et mesurant au pied français, 15 pieds de face à la rue Marigny sur 60 pieds de profondeur, attenant dans le fond au lot de terre désigné en second lieu.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 10, borné par les rues Musique, Moraless et Bons-Enfants et l'avenue Washington, mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue Bons-Enfants sur 105 pieds 2 pouces de profondeur, le tout mesure américaine, d'après un plan dressé par Joseph Pilié voyer, daté le 12 avril 1834 et annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, ancien notaire, le 17 décembre 1834. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 619 rue Bons-Enfants.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets, les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets, 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes pardevant J. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

15nov—15 22 29—6 13 20déc.

ANNONCE JUDICIAIRE

Magasin et résidence en briques à deux étages, coin N.-W. des rues Tremé et Conti.

Résidence-cottage double en bois, Nos 252 et 254 rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

Résidence-cottage double en bois, Nos 342 et 344 rue Quartier, entre Prieur et Johnson.

Succession de Henri Larquié

No 30,160—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Par Macon, Denis & Kernaghan—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 20 octobre 1890 et d'un ordre supplémentaire daté du 25 octobre 1890 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Le magasin en briques solidement bâti à deux étages, corridors et résidence, coin N. W. des rues Tremé et Conti, dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tremé Marais Conti et St Louis.

Le terrain est une certaine portion formant une partie d'un grand lot désigné par le No 24 sur un plan de H. B. Coag, ancien notaire en cette ville, le dit lot mesure 21 pieds et 3 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et façade à la rue Tremé de 97 pieds et 8 pouces, plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme il est dit plus haut. A courte distance entre la rue de Canal et le Vieux Bassin, près de la rue Remparts cette propriété peut être facilement arrangée pour rapporter un bon revenu.

2° Un cottage résidence en bois à deux corps de logis, avec un étage et mansarde, Nos 252 et 254 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Villeré et Robertson. Le terrain est désigné par le No 3 d'après un plan de L. H. Pilié, daté le 6 mars 1848 et mesure 27 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 65 pieds sur la ligne du côté de la rue Villeré et 40 pieds 6 pouces sur une première ligne qui le sépare du lot No 6, au bout de la dite ligne le terrain se rétrécit de 3 pieds et 5 lignes et mesure sur une seconde profondeur 24 pieds 8 pouces et 34 pieds 6 pouces à la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ayant 3 chambres et 1 cabinet, cave sur chaque côté, une grande allée en côté, etc. Cette propriété est bien louée et est à proximité de plusieurs chemins de fer, marché, etc.

3° Le cottage résidence en bois à deux corps de logis avec un étage et mansarde, Nos 342 et 344 rue Quartier, ayant 8 chambres env. hydrant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Johnson et Prieur; le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 100 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est à un îlet de la rue Esplanade et est bien louée.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant du prix de l'enchère seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 oct—26 —1 8 15 22 29 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE A ALGER.

Succession de Frank Silva—No 15,459.

—ET—

Succession de Mme Marie Silva—No 31 053.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Macon, Denis & Kernaghan—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 décembre, 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C, daté le 29 octobre 1890, et rendu dans les successions ci dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite, savoir:

La maison en bois double cottage, No 76 rue Vallette, contenant plusieurs appartements, sur un certain lot de terre à Belleville, dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 18 du carré d'îlet No 60, qui est borné par les rues Vallette, Chestnut, Alix et Eliza; le dit lot mesure, d'après un plan de L. H. Pilié voyer, daté le 18 septembre 1846, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 137 pieds, 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant—Dix pour cent comptant de l'acquéreur, prix requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur

1er nov—1 8 15 22 29—6déc.

PAR JAS F. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de magasin et de résidence, de valeur, Dans le Deuxième District. No 150 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

Succession de Philip Forget.

No 30,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Albert Brignoni, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale.—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 18 novembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges, servitudes et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 150 rue Royale. Etant la même propriété que le dit Emile Angaud acquit par achat de Mlle Osmvie White et autres par acte fait pardevant Jas. Fahey, notaire en cette ville, le 25 septembre 1868. Enregistré au Conveyance Office, dans le Livre 120, folio 484.

Conditions—Comptant en payant l'acte de vente, 10 pour cent du prix d'achat devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente. 15 nov—15 18 22 29—déc 13 20

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit su que ce huitième jour de mai en l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DEWEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ci-attachées, et ont déclaré que, se prévalant des droits et priviléges octroyés et conférés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes contractent et s'engagent et mutuellement et ceux qu'ils représentent et tous ceux qui pourront devenir leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et réglements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt-quinze années, à partir de cette date et sera pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise que pourra être changée comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels réglements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation de la propriété—mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est établie cette corporation sont ci-déclarés être d'acheter un terrain ou des bâtisses en cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en et représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500 000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme ou reliquat dû à lui y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M. élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter sur les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 2me mardi de mai suivant son élection; et à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire; ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances, et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, la vice-présidence du président jusqu'à ce que le président soit élu, élection qui se fera par le Conseil d'administration aussitôt que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou démission du président, conformément aux réglements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant de tout le fonds capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis de dit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle Orléans. Les changements qui pourront être faits à la teneur du fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis préalable, celui-ci et avis sera par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction; elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général les actes non prévus après ceux dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Louche, John Langles, Albert P. Noll et C. Ebelein avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice-président et Ernest Pragst comme secrétaire—et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1891, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle Orléans. Ces commissaires, une fois élus fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au réglement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les priviléges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé:	PH. W. DIELMANN,
PETER BLAISE;	J. LANGLES,
H. LOUTE	ALBERT P. NOLL,
THEO. BRUMMER,	ERNEST PRAGST,
GEO. FAEHNLE,	C. G. REBENTISCH,
	J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 526.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

{SCEAU} Signé: GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890

(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms.

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, ...